

Le 2 septembre 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le deuxième jour de septembre deux mille huit à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2 ARRIVÉE : 20h18
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4
M. Normand Nault, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 août 2008
- 5.0 Lecture du courrier
- 6.0 Rapport des élus, de l'inspecteur municipal et du maire
- 7.0 Suivi de la session
- 8.0 Adoption du Second projet de règlement pour modifier le règlement d'urbanisme afin de créer une nouvelle zone permettant l'usage de services reliés aux véhicules
- 9.0 Adoption du Premier règlement pour modifier le règlement d'urbanisme afin d'agrandir la zone Résidentielle-Commerciale
- 10.0 Fixer la date pour la consultation publique
- 11.0 Demande d'Atocas de l'Érable
- 12.0 Colloque de zone annuel de l'ADMQ
- 13.0 Poste de secrétaire-réceptionniste
- 14.0 Autoriser facture de Marius Marcoux inc.
- 15.0 Retenue Excavations H. St-Pierre inc.
- 16.0 Demande d'ORAPÉ
- 17.0 Mandat pour la réforme cadastrale
- 18.0 Réservation au terrain des loisirs
- 19.0 Demande d'appui de Messieurs Aurel Côté et Dany Bradette à la CPTAQ
- 20.0 Comptes à payer
- 21.0 Rapport semestriel
- 22.0 Varia
 - 22.1 _____
 - 22.2 _____
- 23.0 Questions de l'assemblée
- 24.0 Levée de la session

La séance est ouverte par Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

R-08-09-138
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en enlevant l'item 21 et y ajoutant :

22.1 Convocation de la réunion du Comité de développement de Lourdes;

tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

R-08-09-139
Intervertir les points

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-08-09-140
Procès verbal du
4 août 2008

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la session ordinaire du 4 août 2008, étant tous et toutes affirmatifs (ves);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la session du 4 août 2008, soit approuvé et signé avec la modification suivante : Madame la conseillère Francine Turmel précise qu'elle ne voulait que spécifier qu'elle a voté contre l'adoption du procès-verbal du 1^{er} juillet 2008.

ADOPTÉE

Le 2 septembre 2008

COURRIER :

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois.

RAPPORT DES ÉLUS :

M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1 :

- succès du méchoui lors des Fêtes Lourdinoises
- réunion de travail

Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2 :

Absente

M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3 :

- réunion de travail

Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4 :

- réunion de travail

M. Normand Nault, conseiller siège no 5 :

- concernant la réunion du Comité de développement, n'a pu être présent et apprécierait être convoqué plus tôt

M. Yves Payette, conseiller siège no 6 :

- réunion de travail
- avise que la Journée Normand Maurice aura lieu le 18 octobre prochain

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL :

- Réparer, enlever et commander divers panneaux de signalisation
- Débroussaillage
- Pelouses
- Autorisation, à l'Hydro-Québec, des résidents pour l'élagage d'arbres qui obstruent des sentinelles
- Gravier sur St-Pierre Ouest, terrain des loisirs et le cordon
- Fossés sur le rang St-Pierre Est et St-François Est
- Nivelage
- Asphalte sur 100 mètres sur la Route Smith
- Rencontre au bureau de la Paroisse de Plessisville concernant la réforme cadastrale
- Reçu les 10 bacs

RAPPORT DU MAIRE :

- Réunion avec divers membres du Comité de développement
- Réunion de travail
- Travaux de routine (rencontres, téléphones et bureau)

SUIVI DES SESSIONS :

A été fait :

- Les 2 inscriptions au Congrès de la FQM

Résolution retournée :

- D'appui indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal
- Signifiant notre engagement au Programme « ICI MA MAISON »

Concernant la demande de subvention pour asphaltier les accotements de la Route 265, une étude sera faite des exigences du Ministère des Sports et du Loisir

RÈGLEMENT NO : 258-2008

SECOND PROJET DU RÈGLEMENT

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 140-89 RELATIVEMENT À
L'AJOUT DE LA ZONE AGRO-COMMERCIALE AC-2 AINSI QUE CES USAGES

ATTENDU QUE la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le règlement de zonage no 140-89;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes a le pouvoir en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier les usages dans la zone Av afin de permettre les activités spécifiques à la mécanique agricole et automobile (art. 5.2-C.4b) sur une partie du lot 47-P couvrant une superficie de 4000 mètres carrés sur laquelle existe déjà un bâtiment servant à la mécanique agricole;

ATTENDU QU'il n'existe plus de terrain commercial dans la zone blanche;

ATTENDU QUE la commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été rencontrée le 2 octobre 2007 et que cette dernière a accordé un délai permettant la modification des règlements de la Municipalité et du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'Érable et ce, afin qu'une demande d'autorisation soit recevable à la CPTAQ;

ARRIVÉE : 20h18
Madame la conseillère
Chantal Tanguay

R-08-09-141
Second projet du
règlement 258-2008

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable est en pleine révision du schéma d'aménagement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 7 juillet 2008 ;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 2 septembre 2008 à 19h30;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers qu'il soit fait et statué le second projet
du présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

L'article 6.5 du règlement de zonage no 140-89 est modifié par l'ajout de la zone AGRO-COMMERCIALE AC-2;

Dans la zone AC-2, le seul usage permis est :

- Le plan de zonage no ½ faisant partie intégrante du règlement de zonage no 140-89 est modifié de la façon suivante :

Le présent règlement abroge ou modifie toutes les dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Secrétaire-trésorière

[illegible]

Le 2 septembre 2008

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO : 259-2008
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 140-89
RELATIVEMENT À
L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE-COMMERCIALE

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage no 140-89 afin d'agrandir la zone Résidentielle-Commercial a-1

ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier certaines dispositions du règlement;

ATTENDU les articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 7 juillet 2008 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté,

Appuyé par Madame le conseillère Francine Turmel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers qu'il soit fait et statué le premier projet du présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

La zone RCa-1 est agrandie à même une partie de la zone I-1. L'agrandissement de la zone RCa-1 prend son origine à la limite nord du lot 69-1, vers l'ouest jusqu'au centre de l'emprise de l'Ancienne route de l'Église sur une distance approximative de 60 mètres, après, vers le nord en suivant le centre de l'emprise sur une distance approximative de 143 mètres, pour revenir vers l'est sur une distance approximative de 60 mètres et vers le sud sur une ligne imaginaire située à environ 60 mètres de l'emprise de l'Ancienne route de l'Église et parallèle à cette dernière, le tout tel que montré à l'annexe A au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

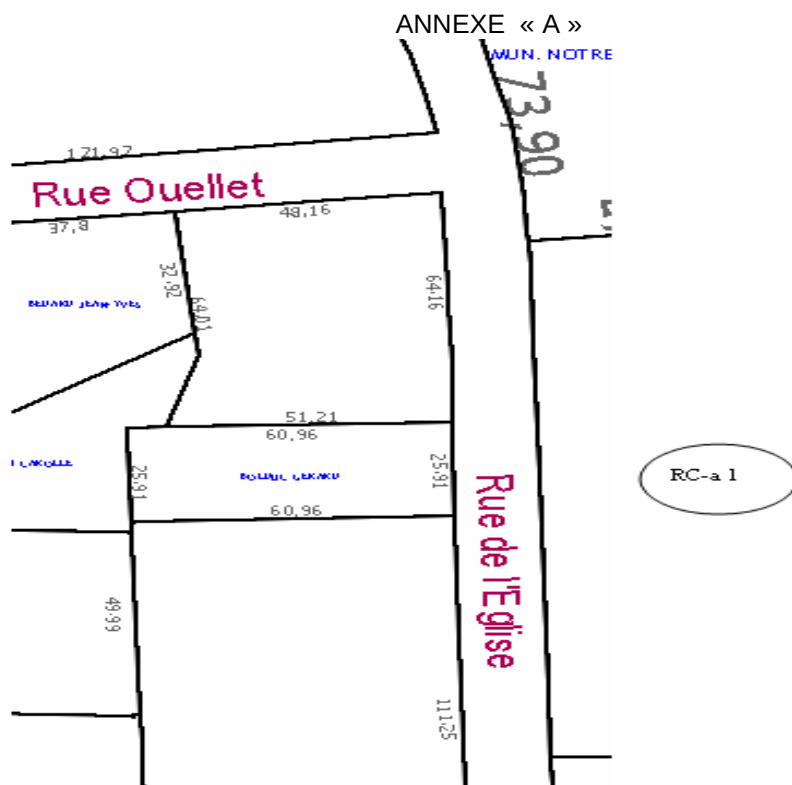
Le présent règlement abroge ou modifie toutes les dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

MAIRE

Directrice-générale/secrétaire-trésorière



Le 2 septembre 2008

R-08-09-143
Date de la consultation
publique

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers que la date pour la consultation publique soit fixée le 6 octobre 2008 à 19h30 à la salle municipale sise au 830 rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

Concernant la demande de Monsieur Pierre Fortier, actionnaire d'Atocas de l'Érable, des problèmes rencontrés régulièrement lors de livraison dû, les membres du conseil municipal mandatent Monsieur Réjean Dubuc, inspecteur municipal, de rencontrer les parties concernées afin de trouver une solution afin de régulariser cette problématique.

R-08-09-144
Autoriser la directrice
d'assister au colloque

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice-générale à assister au colloque annuel de l'ADMQ qui se tiendra les 25 et 26 septembre prochain, à l'Hôtel Bernières à St-Nicolas;
QUE la municipalité paie les frais d'inscription au montant de quatre-vingt-dix dollars (90\$) ainsi que les frais inhérents sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-08-09-145
Abolition du poste
de secrétaire
réceptionniste

CONSIDÉRANT QU'un poste de secrétaire-réceptionniste a été crée en septembre 2007 pour une période d'essai de un (1) an;
CONSIDÉRANT QU'au retour d'un congé maladie de la directrice-générale, la secrétaire-réceptionniste n'a plus occupé le poste pour lequel elle avait été embauchée afin d'éviter que d'autres conflits ne se répètent;
CONSIDÉRANT QUE, suite à ce congé maladie de la directrice-générale, la secrétaire-réceptionniste a été assignée à un travail à la bibliothèque municipale-scolaire;
CONSIDÉRANT QUE la directrice-générale a fait un compte-rendu sur le poste de secrétaire-réceptionniste aux membres du Conseil municipal à la réunion de travail du 25 août 2008;
CONSIDÉRANT QUE les différents qui existent entre les deux personnes nuisent à l'accomplissement du travail et à l'avancement des dossiers;
CONSIDÉRANT QUE la directrice-générale affirme qu'il sera impossible de retravailler avec la secrétaire-réceptionniste;
Il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers;
QUE le poste de secrétaire-réceptionniste soit aboli;
QUE la date effective de l'abolition de ce poste soit le 6 septembre 2008;
QUE la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes paie les salaires et avantages dus à la secrétaire-réceptionniste;
QUE le compte-rendu fait par la directrice-générale à la réunion de travail du 25 août 2008 soit classé à son dossier et au dossier de la secrétaire-réceptionniste.

ADOPTÉE

R-08-09-146
Autoriser le paiement
de la facture de Marius
Marcoux inc.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture de Marius Marcoux inc., à titre de participation financière, concernant l'usage de la nacelle pour l'installation des banderoles pour les Fêtes Lourdinoises au montant de trois cent soixante dollars (360\$) taxes en sus

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-08-09-147
Autoriser de verser
la retenue à Excavation
H. St-Pierre inc.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparations du pont du rang St-Joseph ont été exécutés par Les Excavations H. St-Pierre inc.;
Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la retenue au montant de trois mille six cent cinquante-trois dollars et soixante-dix-huit sous (3 653.78\$) à Excavations H. St-Pierre inc.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-08-09-148
Participation au
service de collation
à un enfant d'âge
scolaire

CONSIDÉRANT QU'ORAPÉ offre encore, pour l'année 2008-2009, le service de collations pour les enfants de la MRC de l'Érable;
CONSIDÉRANT QUE ce service signifie que chaque enfant recevra une pomme et un fromage et ce, pour chaque jour d'école durant l'année scolaire;
CONSIDÉRANT QUE ce service est gratuit et offert aux familles à faible revenu;

Le 2 septembre 2008

CONSIDÉRANT QUE cette année c'est un (1) enfant qui provient de notre municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que la municipalité paie le coût de soixante dollars (60\$) par enfant.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-08-09-149
Mandater Réjean Dubuc
et/ou Hélène Lessard
dans le dossier de la
réforme cadastrale

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réforme cadastrale pour le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes sont avancés;

CONSIDÉRANT QUE des renseignements et des recherches seront nécessaires afin de bien parfaire la dite réforme concernant les lots ou parties de lots appartenant à la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes mandate Monsieur Réjean Dubuc, inspecteur municipal, et/ou Madame Hélène Lessard, directrice-générale, afin de poursuivre le but de la réforme cadastrale.

ADOPTÉE

R-08-09-150
Location des
infrastructures sur
le terrain des loisirs

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures des loisirs pourraient être utiles aux résidants ou aux entreprises de Notre-Dame-de-Lourdes, lors de fête familiale ou autres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité accepte de louer les infrastructures sises au terrain des loisirs;

QUE le prix pour la location du terrain des loisirs, incluant les infrastructures, soit fixé à cent cinquante dollars (150\$) pour une personne ou entreprise qui réside ou exerce ses activités à l'extérieur du territoire de Notre-Dame-de-Lourdes, et à soixante-quinze dollars (75\$) pour une personne ou une entreprise qui réside ou exerce ses activités à l'intérieur des limites de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R-08-09-151
Appui à la CPTAQ
à Messieurs Aurel
Côté et Dany
Bradette
151

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Aurel Côté et Dany Bradette désirent acquérir une partie du lot 51 du rang 1 au cadastre de l'Augmentation de Somerset appartenant à Monsieur Clément Nault;

CONSIDÉRANT QUE les acquéreurs demande un lotissement de 3.39 hectares au dit lot 51;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucuns règlements municipaux;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes appuie la demande de Messieurs Aurel Côté et Dany Bradette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

R-08-09-152
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes ci-dessous mentionnés et d'autoriser la secrétaire d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER

456	Mme Hélène Lessard	sem fin le 02-08-2008	392,49
461	Hydro-Québec	salle mai à juillet 08	322,01
462	Hydro-Québec	caserne mai à juil 08	151,27
463	Hydro-Québec	loisirs mai à juil 08	153,24
464	Hydro-Québec	éclairage des rues	255,40
466	F.Q.M.	2 inscriptions au congrès 2008	1 196,48
467	Turcotte Mini-Moteurs enr.	matériel pour tondeuse	34,03
468	Garage P. Bédard	essence	78,99
469	M. Yannick Lemire	achat d'une enregistreuse	191,88
470	Bell Canada	bureau et salle juillet 2008	212,37
471	BELL CANADA	loisirs juillet 2008	80,86
472	M. Serge Soucy	sem fin le 09-08-2008	439,15
473	Tremblay, Marie-Ève	sem fin. le 09-08-2008	320,24

Le 2 septembre 2008

COMPTES À PAYER (suite) :

474	Mme Hélène Lessard	sem fin le 09-08-2008	392,49
475	Mme Danielle Asselin	sem fin le 09-08-2008	184,67
476	M. Réjean Dubuc	sem fin le 02-08-2008	432,14
477	Petite caisse	timbres	121,92
478	M. Serge Soucy	usage de 4 roues/estrade terrain loisirs	15,00
479	Mme Hélène Lessard	sem fin le 16-08-2008	392,49
480	Mme Danielle Asselin	frais de cellulaire	195,96
481	Refait chèque perdu		
482	M. Serge Soucy	sem fin le 16-08-2008	347,40
483	Tremblay, Marie-Ève	sem fin le 16-08-2008	320,24
484	Ministre de la justice	remplacer chèque de novembre 2007	49,00
485	Mme Hélène Lessard	sem fin le 23-08-2008	392,49
486	Mme Danielle Asselin	sem fin le 23-08-2008	184,67
487	Tremblay, Marie-Ève	sem fin le 23-08-2008	320,24
488	Tremblay, Marie-Ève	4%	79,39
489	M. Réjean Dubuc	sem fin le 16-08-2008	98,60
490	M. Réjean Dubuc	sem fin le 23-08-2008	505,31
491	Mme Geneviève Lemire	dernier versement été 2008	600,00
494	Les Exc. H. St-Pierre inc.	solde dû TPS TVQ + carburant	3,653,78
495	MégaBuro	articles de bureau	231,38
496	Postes Canada	circulaires	114,43
497	Menuiserie R. Bédard	loi23,69\$salle8,43\$voi54,75\$	86,87
498	Les Éditions juridiques FD	renouvellement annuel mise à jour	82,95
499	Fonds à l'inf. foncière	mutations	9,00
500	Me Johanne Lemieux	honoraires	53,62
501	Carrière Plessis inc.	14,3 T de pierre à 8\$/h	129,13
502	Mme Hélène Lessard	rencontre réforme Plessis 35km	15,75
503	Librairie Lepage	photocopies et autres	48,50
504	Bertrand Laliberté Exc.	travaux voirie	742,72
505	Infotech	frais interurbain	22,32
506	Dépanneur de Lourdes	loi44,05\$salle39,76\$récep14,67\$	98,48
507	Coop. Appalaches	article nettoyage	48,88
508	BMR inc.	pied table pliante	20,40
509	O.M.H.	versement 2008	2 176,00
510	BIOLAB	tests d'eau salle	342,74
511	R.G.M.R.M.	ordures et récup. Juillet 2008	1147,89
512	Gaudreau Env. inc.	transport juillet 2008	1 913,53
513	ORAPÉ	cueillette juillet 2008	123,50
514	L'Excellence Cie d'Ass-vie	contribution septembre 2008	175,33
515	Denis Côté	débroussaillage 33 1/2 h x 90\$/h	3,403,18
516	Marius Marcoux inc.	lumières de rues	332,98
517	M. Donald Laliberté	rem et allo conseiller sept 2008	208.47
518	M. Jocelyn Bédard	rem et allo maire sept 2008	694.74
519	Mme Chantal Tanguay	rem et allo conseillère sept 2008	208.47
520	Mme Francine Turmel	rem et allo conseillère sept 2008	208.47
521	M. Normand Nault	rem et allo conseiller sept 2008	208.47
522	M. Yves Payette	rem et allo conseiller sept 2008	208.47
523	M. Yannick Lemire	rem et allo conseiller sept 2008	208.47
524	Pavage Lagacé et Frères	asphalte Route Smith	<u>16 398.27</u>

Total des chèques émis

42 317.60

Concernant la convocation d'une réunion avec diverses personnes du Comité de développement de Lourdes, Monsieur le maire donne un compte rendu de cette dite rencontre et précise que c'est suite à cette rencontre qu'une réunion a été convoquée pour jeudi le 4 septembre prochain.

Monsieur le maire avise les personnes présentes qu'un second panneau de l'historique de Notre-Dame-de-Lourdes sera installé sous peu et qu'il ne reste qu'à déterminer l'endroit où il sera installé.

Questions :
précisions concernant la Journée Normand Maurice

R-08-09-153
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h57.
ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE